République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :

29

nombre de membres présents :

<u>25</u>

nombre de membres absents représentés :

<u>3</u>

nombre de membres absents non représentés :

<u>1</u>

date de la convocation :

28 janvier 2010

OBJET:

N° 2010 / 02 / 01

DEBAT D'ORIENTATION
BUDGETAIRE 2010

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 3 FEVRIER 2010

L'an deux mille dix, le trois février à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents: MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Mmes Jacqueline BATTE, Brigitte AGUILA, M. Philippe MELEDER, Mme Myriam BOISSIERE de CILLIA, M. Roger ARMAND, Mmes Catherine GOMEZ, Géraldine MARTIN, M. Marc MEDINA, Mme Marie-France BIGUET, M. Paul CABANON, Mme Nadège ARNAL, M. Richard ANJORAND, Mme Marie-Josèphe DESCARPENTRIES, M. Manuel BELMONTE, Mme Marie-Claude ROBIN, M. Laurent JAUSSAUD, Mme Elisabeth CASTAN, M. André PERROUD, Mme Mauricette DUMARTINEIX, MM. Stéphane GUILLEMIN, Roger PELLEQUER et Cédric HYART.

<u>Membres absents excusés, représentés</u>: Mme Georgette ALMANRIC (pouvoir à Mme DUMARTINEIX), MM. Frédéric BUISSON (pouvoir à M. MAYOR), Henri MARZOLF (pouvoir à M. GUILLEMIN).

Membre absent: Mme Christine POUZARD.

Secrétaire de séance : M. Denis BRUYERE.

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Le code général des collectivités territoriales dispose que le débat d'orientation budgétaire est notamment obligatoire dans les communes de plus de 3.500 habitants. Ce débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

L'objectif de ce débat est de discuter, sans avoir à délibérer, des orientations budgétaires préfigurant les priorités qui seront affichées dans le prochain budget primitif et de donner des informations financières à l'assemblée délibérante.

Monsieur le Maire a rappelé le montant des dépenses et des recettes des sections de fonctionnement et d'investissement de 2009 et des années précédentes. Il a précisé la situation de la dette au 31 décembre 2009. Il a donné les grandes orientations du budget primitif 2010.

Le Conseil Municipal prend acte de la discussion relative au débat d'orientation budgétaire 2010.

ACTE RENDU EXECUTOIRE après dépôt en préfecture

et publication ou notification le

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,

Le Maire

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :

29

nombre de membres présents :

<u>25</u>

nombre de membres absents représentés :

<u>3</u>

nombre de membres absents non représentés :

<u>1</u>

date de la convocation :

28 janvier 2010

OBJET:

N° 2010 / 02 / 02

AVANCE SUR SUBVENTION 2010 E.S.C.A.L.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 3 FEVRIER 2010

L'an deux mille dix, le trois février à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL. Maire.

Membres présents: MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Mmes Jacqueline BATTE, Brigitte AGUILA, M. Philippe MELEDER, Mme Myriam BOISSIERE de CILLIA, M. Roger ARMAND, Mmes Catherine GOMEZ, Géraldine MARTIN, M. Marc MEDINA, Mme Marie-France BIGUET, M. Paul CABANON, Mme Nadège ARNAL, M. Richard ANJORAND, Mme Marie-Josèphe DESCARPENTRIES, M. Manuel BELMONTE, Mme Marie-Claude ROBIN, M. Laurent JAUSSAUD, Mme Elisabeth CASTAN, M. André PERROUD, Mme Mauricette DUMARTINEIX, MM. Stéphane GUILLEMIN, Roger PELLEQUER et Cédric HYART.

<u>Membres absents excusés, représentés</u>: Mme Georgette ALMANRIC (pouvoir à Mme DUMARTINEIX), MM. Frédéric BUISSON (pouvoir à M. MAYOR), Henri MARZOLF (pouvoir à M. GUILLEMIN).

Membre absent: Mme Christine POUZARD.

Secrétaire de séance : M. Denis BRUYERE.

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

ACTE RENDU EXECUTOIRE après dépôt en préfecture le

et publication ou notification le

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

ا '-----'

Le Maire.

Le centre social E.S.C.A.L. a transmis en mairie une demande d'avance sur subvention 2010, à verser avant le vote du budget primitif 2010.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accorder au centre social E.S.C.A.L. une avance sur subvention de 85.000 €.

Le Maire